

Total des articles ci-dessus et des autres parts onze cent cinquante-trois livres neuf sols, ci. . . . . 1.153<sup>l</sup> 9<sup>s</sup>.

Sur quoi il a été présentement vérifié et reconnu que dans le coffre de la fabrique, il y a en espèces deux cent soixante-douze livres, outre ce qui peut lui être dû d'ailleurs, qui peuvent valablement être employées en diminution du total ci-dessus, ci. . . . . 272<sup>l</sup> »

Reste pour ci. . . . . 881<sup>l</sup> 9<sup>s</sup>.

Par conséquent la dépense à faire pour la paroisse reste pour la somme ci-dessus de huit cent quatre-vingt-et-une livres neuf sous (6).

Lorsque les articles de ce devis furent dressés et l'état des dépenses, même avec les rabais prévus de l'adjudication approximativement calculé et arrêté, les membres de l'opposition s'aperçurent sur-le-champ qu'il était tout à fait conforme à ce qu'ils n'avaient cessé de condamner et de repousser; ils rappelèrent au subdélégué toutes leurs remontrances antérieures, ils se déclarèrent hors d'état de supporter le prix de ces reconstructions, ils affirmèrent de nouveau leur intention de se borner à poser un lambrissage dans la partie restante de la voûte et là-dessus spécialement, ils interrogèrent les experts et ils leur demandèrent de s'expliquer, protestant à grands cris qu'ils rejetaient d'avance les conclusions estimatives qu'ils avaient entendues.

---

(6) Fait et clos audit lieu d'Essertines, dans la maison curiale, aujourd'hui 26 juillet 1770, et avons signé avec ledit Sr curé, le sieur Villermet, les père et fils Garel et Benoît Rechagneux syndic, non l'autre expert, lesdits Claude Lasaigne et Jean Paradis qui ont déclaré ne le savoir, ni les autres qui ont déclaré ne le vouloir, crainte d'approuver le présent devis, quoique de ce enquis et interpellés.